

La Métropole Rouen Normandie et ASPEN Notre-Dame-de-Bondeville concluent un Plan de Déplacement d'Entreprise

ASPEN Notre-Dame-de-Bondeville met en place, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, la Société des Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise et les Transports de l'Agglomération Elbeuvienne, un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) visant à proposer à ses employés des solutions de transport alternatif à la voiture individuelle comme l'utilisation des transports en commun, le covoiturage ou le vélo. La mise en œuvre du plan d'actions d'ASPEN Notre-Dame-de-Bondeville implique la participation active de la Métropole et de deux exploitants de son réseau de transports en commun, la TCAR et les TAE, partenaires de la démarche. ASPEN Notre-Dame-De-Bondeville rejoint ainsi les 172 entreprises du territoire engagées en faveur de la mobilité durable.

Une entreprise pleinement impliquée en faveur du PDE

ASPEN Notre-Dame-de-Bondeville, **site pharmaceutique de référence mondiale pour les produits stériles**, est un **acteur économique local important sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie**. Pour ASPEN Notre-Dame-de-Bondeville, consciente de sa responsabilité sociétale, cette démarche s'inscrit pleinement dans sa politique de développement durable et est cohérente avec ses deux certifications (14001 pour l'environnement et 50001 pour sa gestion de l'énergie).

Au préalable de la mise en place du PDE dans l'entreprise, une enquête sur les modes de déplacement a été menée auprès des 821 salariés.

Dans le cadre du PDE, ASPEN Notre-Dame-De-Bondeville s'engage à :

1/ Communiquer sur les moyens de Transport en Commun

- ⇒ Mettre à disposition l'offre du réseau Astuce (horaires, plan, guide) et SNCF
- ⇒ Informer les salariés sur la **prime transport** :
dans le cadre du PDE, la Métropole Rouen Normandie accorde 20% de réduction sur les abonnements annuels 365 jours et mensuels 31 jours SESAME plein et demi-tarifs. En contrepartie l'employeur s'engage à financer pour ses salariés une réduction du coût de ces abonnements à hauteur de 70% du prix de vente après déduction de la remise de 20% accordée par la Métropole (10% pour l'entreprise et 10% pour l'usager). Ce qui correspond au final à 80% de remise pour le salarié.
- ⇒ Utiliser le site intranet pour communiquer.
- ⇒ **Encourager l'inter-modalité** : utilisation des P+R combinant voiture et transports en commun ou vélo/transports en commun avec l'utilisation des parkings vélos sécurisés.

- ⇒ Communiquer sur les moyens de transports en commun via l'organisation d'une journée de communication au sein de la société.

2/ Aménager le parking du site

- ⇒ **Installer des bornes de recharge** pour les véhicules électriques
- ⇒ Créer un accès piéton à l'arrière du site, côté parking Bâtiment T et faciliter ainsi l'accès à la ligne F4 (120 salariés sont intéressés par cet accès).

3/ Développer le covoiturage

- ⇒ Provoquer des rencontres entre les personnes qui habitent dans un même secteur géographique, afin de **développer le co-voiturage** en se basant sur la cartographie
- ⇒ Développer un réseau d'ambassadeurs « co-voitureurs »
- ⇒ Communiquer sur l'existence des aires de co-voiturage
- ⇒ Choisir un site de co-voiturage existant et le communiquer afin que les collaborateurs d'Aspen utilisent le même
- ⇒ Garantir pour le personnel qui co-voiture, le retour, (véhicule à disposition, taxi...) en cas d'urgence (enfants malades...)
- ⇒ Organiser un mois de co-voiturage avec des mesures incitatives

4/ Sensibiliser au risque de pollution

Avec la mise en place d'un processus de sensibilisation (co-voiturage / transports en commun) lors des pics de pollution atmosphérique sur la région.

5/ Favoriser l'utilisation du vélo

- ⇒ Étudier des actions afin de développer la pratique du vélo
- ⇒ Communiquer sur les associations « réparation vélo »
- ⇒ Améliorer le stationnement des vélos sur le site (nombre de garage à vélos, emplacement, vestiaire pour casque, chaussures au niveau du garage à vélo...)

L'entreprise s'engage également à intégrer dans sa politique « Voyage et déplacement » par des recommandations, l'utilisation des transports en commun, ou le co-voiturage et à subventionner aux salariés le souhaitant des stages d'éco-conduite.

La Métropole au service des déplacements de ses habitants

Depuis 2008 la Métropole Rouen Normandie soutient les entreprises et les administrations qui mettent en place des mesures destinées à réduire la part de l'utilisation individuelle de la voiture particulière dans les déplacements et à promouvoir les modes alternatifs pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels des salariés.

La Métropole a, en juin 2013, renforcé son dispositif d'aide aux entreprises et administrations. La « nouvelle génération PDE » proposée a étendu le périmètre géographique du dispositif à tout le territoire couvert par la Métropole, porte la durée des conventions à 5 ans et permet aux employeurs de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la Métropole et de ses exploitants de transport en commun dans la démarche de PDE.

À ce jour près **de 172 entreprises (commerçants, hôpitaux, collectivités, entreprises privées...)** proposent à **47 933 salariés des solutions de déplacements sur tout le territoire.**

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Métropole élabore les PDE, accompagne les entreprises dans leur mise en place. Elle accorde également des réductions sur différents tarifs des abonnements des réseaux afin d'encourager les déplacements en vélo ou À PIED-

Afin de dynamiser les échanges et le partage d'expériences des référents PDE/PDA en entreprise, la Métropole anime un « Club mobilité » qui se réunit deux fois par an. À l'occasion de ces rencontres, des informations sont transmises sur les projets de mobilité à court, moyen ou long terme.

Les Plans de Déplacements sont établis en fonction des spécificités de chacune des entités concernées. La Métropole établit également des Plans de Déplacements Inter-Entreprise (PDIE) pour faciliter la mobilité par exemple des commerçants ou artisans (57 entreprises participantes) ou encore des entreprises ou associations hébergées au Pôle des Savoirs (11 entités engagées dans le PDIE).

La Métropole s'attache à offrir des solutions de mobilité durable au plus grand nombre et continuera dans les années à venir à développer les PDE/PDA sur son territoire.

Contacts presse

Métropole Rouen Normandie

Marion FALOURD

Attachée de presse de la

06 16 21 38 54 – 02 32 12 23 16

Marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr

ASPEN Notre-Dame-De-Bondeville

Aspen Notre-Dame-de Bondeville

Justine Briquet

02 35 14 34 12

jbriquet@fr.aspenpharma.com

Valérie Fontaine

02 35 14 33 02

vfontaine@fr.aspenpharma.com